PÔLE
ÉCOLOGIE URBAINE
PRÉVENTION &
VALORISATION
DES DÉCHETS

Rapport annuel 2025



CARA © Alexandre Garcia

Sommaire

Présentation générale 2

Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets 3

Présentation de l'organisation générale 3

Le Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés 5

Synthèse de l'organisation de la collecte et du traitement des déchets 8

Exploitation des déchèteries 14

Synthèse de la production des déchets 17

Indicateurs économiques & financiers 18

Glossaire 24

1 Présentation générale

Objet du rapport et contexte réglementaire

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS) est établi en application de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Présentation du territoire

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'étend sur 604 km² et compte 107 km de côtes sur le littoral Atlantique, entre l'estuaire de la Seudre et de la Gironde. Au 1er janvier 2025, elle réunit 86 221 habitants permanents (population municipale Insee) pour une population DGF de 124 465 habitants. Marqué par une forte attractivité touristique, le territoire de la CARA voit sa population tripler en juillet et août, dépassant alors les 200 000 personnes.

604 km²

107 km²
de côtes

86 221
habitants

Territoire de la CARA



2 Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

Présentation de l'organisation générale

Prévention et collecte

Dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets, la CARA assure l'ensemble des missions relatives à la prévention, à la collecte (porte à porte, apport volontaire), et à l'exploitation des déchèteries.

Traitement

La CARA a transféré la compétence traitement au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), regroupant 4 collectivités territoriales partenaires. Le SIL, dont le siège est à Rochefort, a pour missions de traiter et de valoriser les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables ainsi que les végétaux de près de 200 000 habitants, soit 1/3 de la population de la Charente-Maritime.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement qui lui a été déléguée, le SIL assure notamment l'exploitation du centre de transfert sur la commune de Médis, la plateforme de broyage des végétaux à Grézac et le Centre Multifilières de Valorisation des Déchets (CMVD) situé à Échillais.

La CARA assure l'ensemble des missions relatives à la prévention, à la collecte et à l'exploitation des déchèteries

Zoom sur l'équipe du Pôle écologie urbaine

2 élus référents

45 agents permanents
dont 23 agents de déchèteries

Carte du SIL



Zoom sur l'organisation du traitement

- **Les ordures ménagères** sont transportées depuis le centre de transfert de Médis au Centre Multifilières de Valorisation des Déchets d'Échillais pour y être traitées par incinération après un procédé de stabilisation des matières organiques résiduelles. L'incinération est couplée à une chaudière permettant la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur d'une part et la production d'électricité d'autre part.
- **Les emballages et papiers** issus des bacs jaunes des foyers de la CARA sont transportés depuis le centre de transfert de Médis au centre de tri de nouvelle génération « TRIVALO 33 » de la société PAPREC situé à Illats (33).
- **Les végétaux,** issus des déchèteries et de la collecte en porte à porte, sont déposés sur la plateforme de broyage de Grézac pour être transformés en vue d'un retour au sol.

Localisation des équipements



Pôle déchèterie d'Arvert composée d'une déchèterie des particuliers et d'une déchèterie artisanale

Déchèteries des particuliers

Déchèterie artisanale

Quai de transfert (ordures ménagères et emballages recyclables) Gestion SIL

Plateforme de broyage des végétaux - Gestion SIL

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

En juillet 2022, lors de l'élaboration de la feuille de route stratégique déchets, les élus ont affirmé la priorité donnée à la réduction des déchets. C'est dans ce contexte qu'en 2023, la CARA s'est engagée dans la mise en œuvre d'un PLPDMA. Elle s'est entourée de nombreux acteurs et partenaires pour co-construire le programme d'actions. L'objectif est ambitieux, réduire de 9% nos déchets à horizon 2030 afin de répondre aux objectifs de la loi AGEC. Dès la première année de lancement en 2024, un renforcement des actions de proximité a été mise en place permettant de sensibiliser près de 3 000 habitants. Les étapes clés de la construction du programme sont présentées dans la frise ci-dessous :

Étapes clés

Juillet 2022	Jan./avril 2023	Octobre 2023	Décembre 2023	Jan./déc. 2024	Décembre 2024	Jan./déc. 2025	Décembre 2025
Adoption de la feuille de route stratégique déchets Priorité donnée à la prévention	Co-construction du programme en atelier	Installation de la CCES*	Adoption du programme d'actions 2023-2029	Lancement des animations de proximité et inititation à la pratique du compostage	Bilan année 1 en CCES	Déploiement du tri à la source des biodéchets Lancement de la démarche 3R	Bilan année 2 en CCES

*CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

-9 % de DMA d'ici fin 2029

2025 : accélération du déploiement du tri a la source des biodéchets

▸ le compostage individuel

La gestion in situ est la solution retenue pour le tri des biodéchets auprès des habitants. Elle s'est accompagnée par la mise en place de permanences compostage hebdomadaires permettant aux habitants d'acquérir gratuitement un composteur et un bioseau. Ce sont au total 42 permanences menées et plus de 3 500 foyers formés et équipés. Ces sessions de formation permettent également de rappeler les consignes de tri et répondre aux questions des participants. En parallèle, des permanences délocalisées dans les communes durant la période estivale ont été organisées.



▸ Un premier site pilote de compostage partagé sur la commune de Meschers-sur-Gironde

Afin de proposer des solutions de tri des biodéchets en habitat collectif et auprès des foyers ne disposant pas de jardin, un premier site de compostage a été installé sur la commune de Meschers-sur-Gironde. Accompagné par la mairie et les agents communaux, ce site permet à une quinzaine de foyers de composter les biodéchets. Trois habitants ont ainsi été formés « référent de site ».



▸ Mise en place d'une démarche territoriale biodéchets à destination des acteurs économiques

Le choix des élus s'étant porté sur la non mise en place d'un service spécifique de collecte, la CARA a initié une action d'accompagnement auprès des professionnels. En partenariat avec l'ADEME, la CARA, accompagnée par le bureau d'études Tehop, a mené une démarche de concertation autour de la matière organique à destination des professionnels. 5 ateliers ont été menés avec les fédérations professionnelles et les acteurs économiques. Cette action a permis la création d'un parcours d'accompagnement dédié à la mise en place du tri des biodéchets https://www.agglo-royan.fr/documents/d/agglo/parcours_biodechets.





Lancement de la démarche 3R (réemploi/réparation/réutilisation)

Le prolongement de la vie des objets est un axe important du PLPDMA. Le territoire regorge de solutions permettant de donner et d'acheter seconde main. En 2025, la CARA les a recensées et a créé une cartographie à destination des habitants afin de faciliter la démarche d'achat de seconde main et de réparation https://carto.agglo-royan.fr/apps-html/3R/.

Elle a permis d'initier un réseau dédié à cette thématique des 3R regroupant acteurs associatifs, privés et publics. Dans la continuité, des partenariats ont été signés avec six associations permettant l'accès aux déchèteries afin de donner une nouvelle vie aux objets déposés par les habitants.

La sensibilisation de proximité : une des clés vers le changement de comportement

En 2025, ce sont plus de 5 000 habitants rencontrés par le biais d'événements grand public (village du développement durable, fête de la nature), d'animations en pied d'immeuble en partenariat avec les bailleurs sociaux et de visites de sites tels que la déchèterie d'Arvert ou le Centre Multifilières de Valorisation des Déchets (CMVD) situé à Echillais. Ces actions de terrain ont pour objectif de sensibiliser les habitants aux gestes de tri et de prévention.

Des suivis de collecte amont/aval sont organisés afin pour le premier d'anticiper tout refus de collecte et/ou de féliciter le geste de l'habitant et pour le second d'échanger avec l'habitant sur les raisons de la non collecte du bac. Ces actions sont menées en étroite collaboration avec le prestataire de collecte par la mise en place d'accroche bac.



CARA © Alexandre Garcia

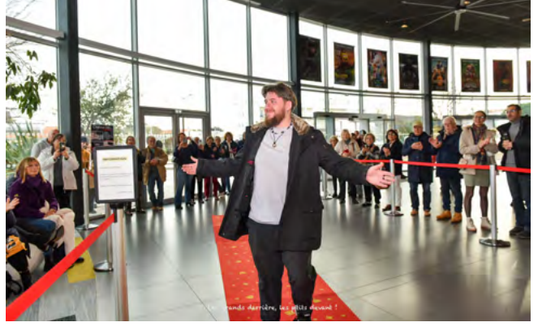

Les grands derrière, les petits devant © Fanny Blanchard

La semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)

Rendez-vous incontournable pour la CARA, la SERD permet de mettre l'accent sur l'importance de réduire ses déchets. Organisé au cinéma le Lido à Royan et porté par des partenaires engagés, l'événement grand public du samedi 22 novembre a accueilli plus de 200 personnes autour du thème « Noël Responsable ». L'après-midi s'est clôturé par un défilé de mode « seconde main ». La semaine suivante a été rythmée par des ateliers zéro déchet, un ciné débat autour de la fast fashion et des ateliers zéro gâchis.

Comprendre le geste de tri des habitants du territoire : les enseignements de l'enquête

Pour accompagner au mieux les habitants dans leurs habitudes de tri, la CARA a réalisé une grande enquête auprès de trois cibles : les habitants à l'année, les résidents secondaires et les touristes. Plus de 1 500 personnes interrogées. Bilan de l'enquête à télécharger sur le site de la CARA :

https://www.agglo-royan.fr/documents/20117/412233/enquete_dechets_synthese.pdf/07438b18-a32f-5b6c-6288-b3ca42c239c6?t=1773226711472

Principaux résultats de l'étude des résidents

Les résidents principaux de la CARA montrent une conscience environnementale variable, avec des efforts de tri bien ancrés mais une concrétisation plus complexe de la réduction des déchets.

Préoccupation

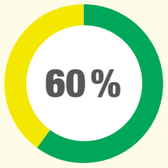

des résidents sont fortement préoccupés par la réduction des déchets. Cette attention est plus marquée chez les plus âgés.

Perception

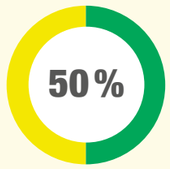

des répondants estiment produire une quantité « normale » de déchets.

Habitudes

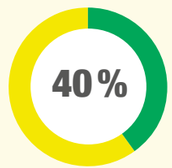

de la population a déjà intégré des pratiques de prévention et de réduction des déchets.

Sensibilité

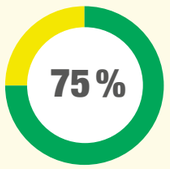

des habitants déclarent une forte sensibilité au tri, un score qui augmente avec l'âge (50 ans et plus).

Systématique

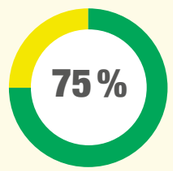

Des résidents trient systématiquement au moins 4 des 5 familles de déchets. Les 18-34 ans et les CSP - sont moins assidus.

Synthèse de l'organisation de la collecte et du traitement des déchets

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES - OMR

Porte à porte
70 139
bacs roulants

Apport volontaire
34
conteneurs enterrés

Prestataire COVED

25 819 tonnes

EMBALLAGES RECYCLABLES

Porte à porte
67 654
bacs roulants

Apport volontaire
4 conteneurs enterrés
11 conteneurs aériens

Prestataire COVED

6 992 tonnes

Centre de transfert des déchets Médis (17)

VÉGÉTAUX

Porte à porte
15 communes

Prestataire COVED

1 573 tonnes

VERRE

Apport volontaire
25 conteneurs enterrés
513 conteneurs aériens

Prestataire PAPREC (collecte + transport)

6 021 tonnes

DÉCHETS OCCASIONELS (DÉCHÈTERIES)

- 6 déchèteries « ménages »
- 1 déchèterie « professionnels »
  Saint-Sulpice-de-Royan
- 1 pôle mixte ménages + professionnels
  Arvert

Gestion : régie et marché d'insertion par l'activité économique

38 214 tonnes

Enlèvement et transport : divers prestataires de services

TRAITEMENT

Gestion déléguée au SIL
Traitement géré par la CARA

- Centre Multifilières de valorisation des déchets Échillais (17)
- Centre de tri TRIVALO 33/PAPREC Illats (33)
- Plateforme de broyage des végétaux Grézac (33)
- EVERGLASS Châteaubernard (16)
- Divers exutoires de valorisation
- Déchets non valorisables, enfouissement VÉOLIA Lapouyade (33)

Fréquences de collecte

Ordures ménagères

Communes	Saison	Période	Fréquence
Groupe 1 : La Tremblade, Les Mathes, Meschers-sur-Gironde, Royan, Talmont-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer	Basse Saison	Janvier à mars et d'octobre à décembre	1 collecte hebdomadaire
	Moyenne Saison	Avril à juin et septembre	2 collectes hebdomadaires
	Haute Saison	Juillet-Août	3 collectes hebdomadaires
Groupe 2 : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Le Chay, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Ecluse, Cozes, Epargnes, Etaules, Floirac, Grezac, L'Eguille-sur-Seudre, Le Chay, Médis, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Romain-de-Benet, Saujon, Semussac	Toute l'année		1 collecte hebdomadaire

Emballages et papiers

Communes	Saison	Période	Fréquence
Groupe 1 : Arvert, Breuillet, Chaillevette, Cozes, Etaules, L'Eguille-sur-Seudre, La Tremblade, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Royan, Talmont-sur-Gironde, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Vaux-sur-Mer	Toute l'année		1 collecte hebdomadaire
Groupe 2 : Arces-sur-Gironde, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie-sous-Mortagne, Le Chay, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Ecluse, Epargnes, Floirac, Grezac, Mortagne-sur-Gironde, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benet	Toute l'année		1 collecte tous les 15 jours

Végétaux

Communes	Saison	Période	Fréquence
Groupe 1 : Etaules, L'Eguille-sur-Seudre, La Tremblade, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer,Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac Vaux-Sur-Mer.	De mars à novembre		1 collecte tous les 15 jours

Flux et tonnages annuels hors déchèteries

Ordures ménagères résiduelles

64 %

25 819 tonnes
299 kg/hab.

2010 : 416 kg/hab
2019 : 356 kg /hab.
2024 : 313 kg/hab
2025 : 299 kg/hab



Emballages recyclables

17 %

6 992 tonnes
82 kg/hab.

2010 : 80 kg/hab
2019 : 78 kg/hab
2024 : 83 kg/hab
2025 : 82 kg/hab

Végétaux

4 %

1 573 tonnes
18 kg/hab.

2010 : 67 kg/hab
2019 : 29 kg/hab
2024 : 25 kg/hab
2025 : 18 kg/hab

Verre

15 %

6 021 tonnes
70 kg/hab.

2010 : 59 kg/hab
2019 : 67 kg/hab
2024 : 70 kg/hab
2025 : 70 kg/hab

OMA - Tonnages collectés hors déchèteries - 2025

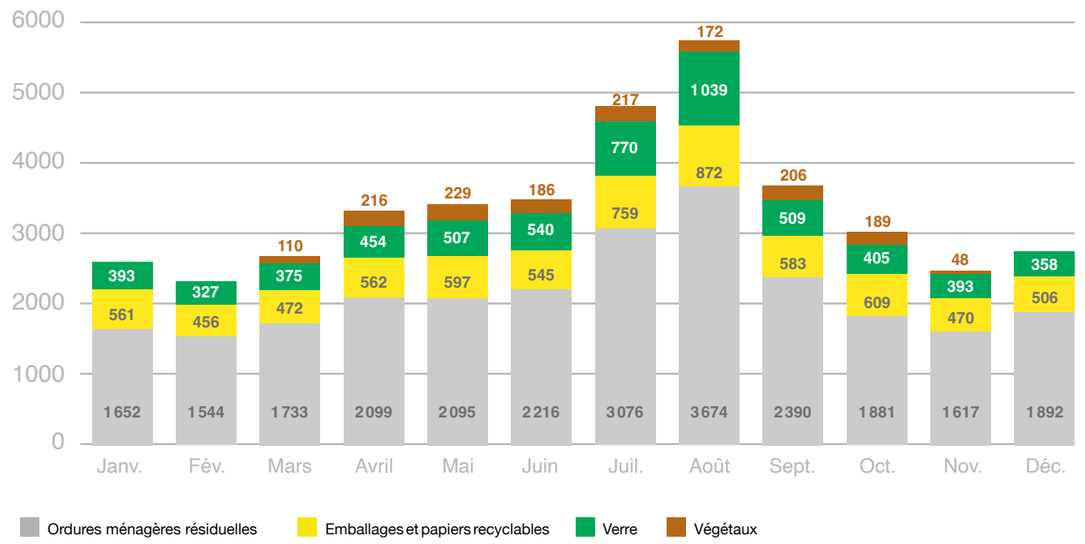

Valorisation des matières issus de la collecte sélective des emballages et papiers

Tonnage expédié depuis le centre de tri vers les filières de recyclage et de valorisation

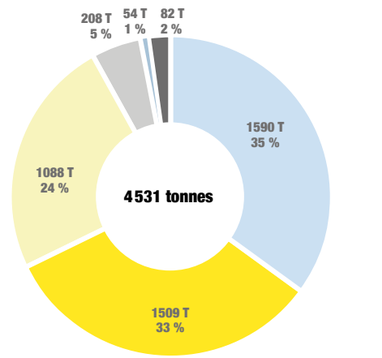

Taux de refus de tri

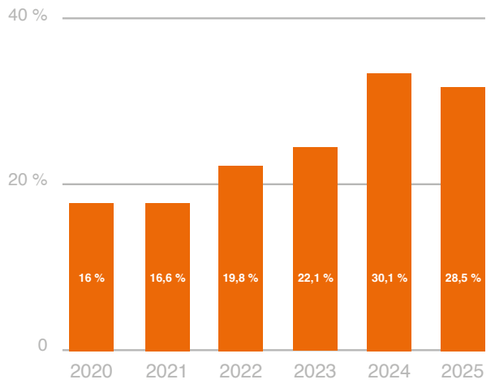

▸ La qualité du tri – évolution du taux de refus

Entre 2024 et 2025, les quantités d'emballages recyclables collectées ont légèrement diminué (99 tonnes en moins, soit 1.4%). En parallèle, la qualité du flux, fortement dégradée en 2024, s'est légèrement améliorée : le taux de refus de tri est passé de 30.1% en 2024 à 28.5% en 2025.



À noter : certaines erreurs constatées génèrent également des risques significatifs en matière de sécurité. C'est notamment le cas avec la présence de déchets dangereux (bouteilles de gaz, protoxyde d'azote, déchets électriques et électroniques…), de batteries et de piles lithium qui peuvent provoquer des incendies.

Les refus ou erreurs de tri correspondent à la présence de déchets non conformes aux consignes de tri et/ou à des gestes ne permettant de recycler les emballages et papiers (ex : imbriqués). On retrouve notamment des emballages conditionnés dans des sacs d'ordures ménagères, des emballages non séparés (emboités les uns dans les autres), des objets divers qui ne relèvent pas de la définition d'un emballage, des ordures ménagères, des déchets dangereux…

Les refus perturbent la qualité des opérations de séparation des matières au centre de tri et ont une incidence sur les quantités de matériaux expédiés vers le recyclage, et par conséquence, minimisent les recettes liées à la revente des matières. Ces refus ont également un impact sur le coût de tri considérant qu'ils engendrent, entre autres, des charges complémentaires de transport et de traitement.

Évolution des tonnages d'Ordures Ménagères assimilées (OMA)

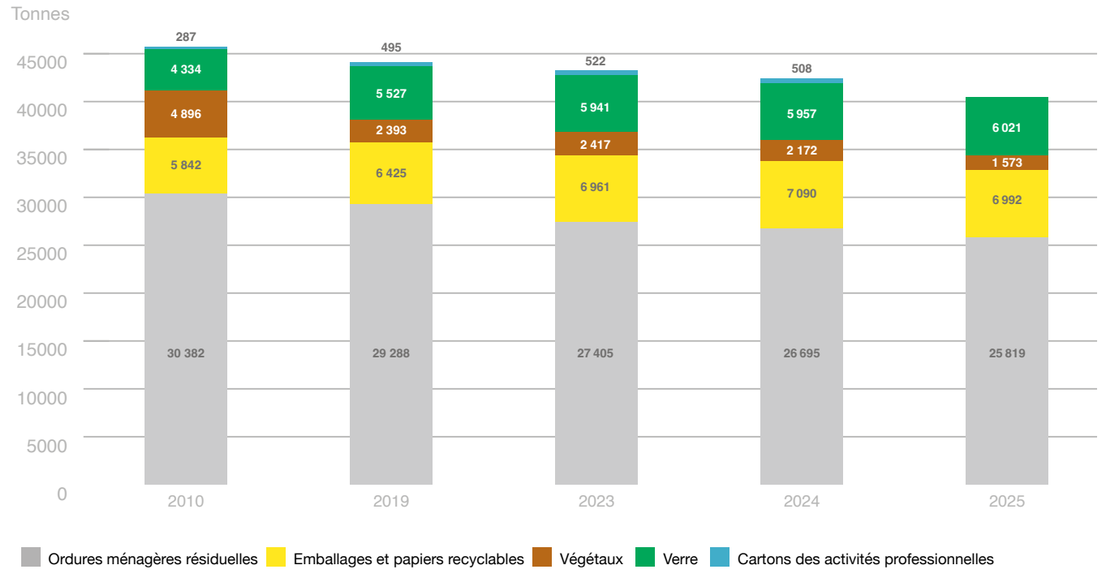

Entre 2024 et 2025, le tonnage de déchets (hors déchèteries) a baissé de près de 2 022 tonnes (- 5%). Rapporté au nombre d'habitants, le ratio de collecte passe de 498 kg/habitant en 2023 à 469 kg/habitant en 2024 (- 6%).

Sur la période 2010-2025 : le périmètre de la CARA a évolué en intégrant 3 communes le 1er janvier 2013, soit près de 4 000 habitants complémentaires. Sur la même période, la population a augmenté de 12 167 habitants, soit + 15%. En comparaison entre l'année référence de 2010 et 2025, le tonnage global (hors déchets apportés en déchèteries) fait état d'une baisse de près de 5 337 tonnes soit -12%. Ramené à la population, l'évolution à la baisse devient significative avec un ratio de collecte de 626 kg/habitant en 2010 contre 469 kg/habitant en 2025 (- 157 kg/habitant ; - 25 %).

Plus en détail sur les évolutions 2010-2025

La part de déchets d'emballages recyclables collectés sélectivement (emballages et verre) est passée de 22% en 2010 à 32% en 2025, avec une hausse des emballages de 1 150 tonnes (+ 20%) et une hausse de 1 687 tonnes pour le verre (+39%).

Le service de collecte des végétaux en porte à porte est de moins en moins utilisé : le tonnage a chuté de 3 323 tonnes (- 68%) entre 2010 et 2025.

La part relative des ordures ménagères est passée de 66% en 2010 à 64% en 2025. Les tonnages ont baissé de 4 564 tonnes (-15%) comparativement entre les 2 années de référence.

En tenant compte de l'augmentation de la population, le ratio de collecte a baissé pour les ordures ménagères (- 116 kg/hab ; - 28%) ainsi que les végétaux (- 49 kg/hab ; - 73%). À contrario, le ratio de collecte a augmenté pour les emballages (+2 kg/hab ; +2%) et le verre (+11 kg/ hab ; +18%).

Exploitation des déchèteries

Horaires :

Jours et heures d'ouverture

Communes	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Horaires	
Arces-sur-Gironde	●	✖	●	●	●	●	9h-12h30	14h-17h15
Brie-sous-Mortagne	●	●	✖	✖	●	●		
Chaillevette	●	✖	●	●	●	●		
Grézac	●	●	●	✖	●	●		
Arvert	●	●	●	✖	●	●		
Royan	●	●	●	●	●	●		
Saujon	●	●	✖	●	●	●		
Saint-Sulpice-de-Royan	●	●	●	●	●	✖	8h-12h	14h-17h30

✖ Fermé ● Ouvert

Zoom sur le rôle essentiel des agents de déchèteries

Les agents de déchèterie ont pour rôle essentiel l'accueil, l'information et l'orientation des usagers.

Ils sont chargés de veiller au respect des consignes de tri avec l'objectif de garantir la qualité des flux et leur orientation vers les filières de valorisation adaptées. Ils sont également garants de la propreté et du bon fonctionnement des sites et doivent veiller au respect des règles de sécurité et des exigences réglementaires. Avec l'évolution des enjeux de tri et de valorisation, leur métier tend à évoluer vers celui d'agent valoriste. Ils deviennent ainsi des acteurs majeurs de la prévention, du tri et de l'optimisation de la valorisation des déchets.



CARA © Alexandre Garcia

38 214 tonnes
de déchets collectés en déchèteries
près de 49 % du tonnage total collecté sur le territoire
soit 443 kg/hab.

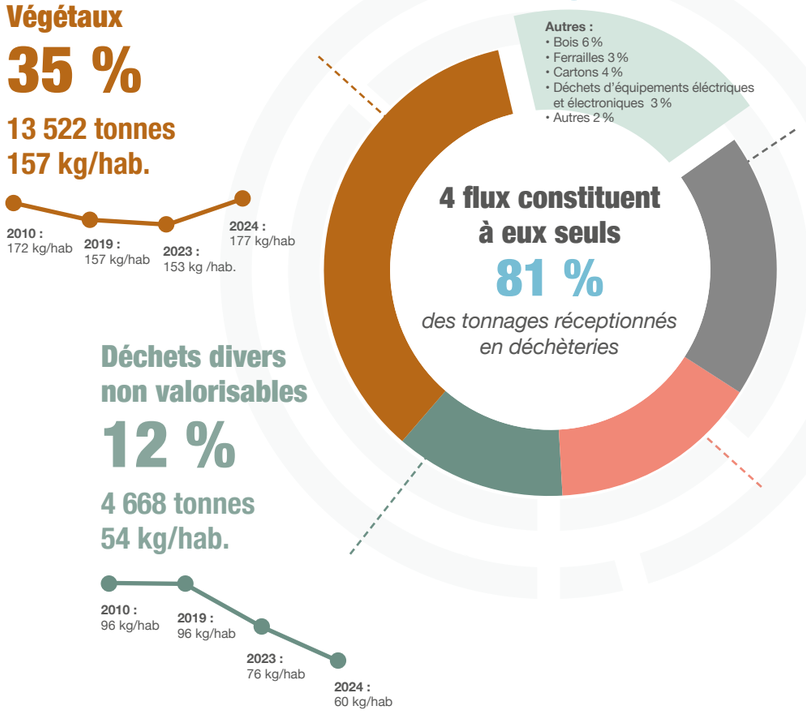

▸ Répartition des tonnages par déchèterie

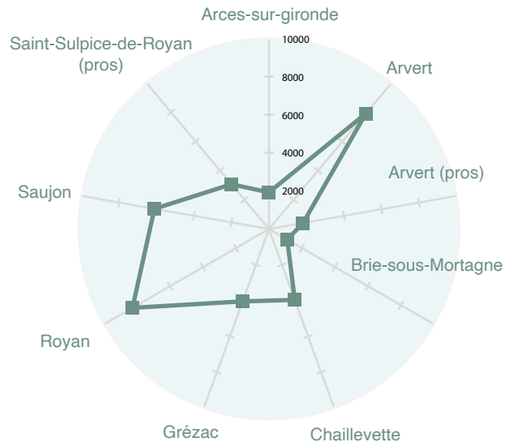

Évolution des tonnages tous flux confondus en déchèteries

Entre 2024 et 2025 : Le tonnage global a baissé de 2 033 tonnes (- 5%). Ramené à la population, le ratio est passé de 472 kg/hab en 2024 à 443 kg/hab en 2025, soit - 29 kg/hab (- 6 %).

Les apports en déchèteries des particuliers représentent 87% et les 13% restants concernent les apports dans les déchèteries artisanales.

Pour la période 2010-2025 :

Le tonnage de déchets apportés en déchèteries (particuliers et professionnels) a augmenté de 6 050 tonnes, soit une hausse de 19% sur cette période. Rapporté à la population, le ratio est passé de 440 kg/hab en 2010 à 443 kg/hab en 2023, soit + 3 kg/hab (+1%).

Évolution des déchets non valorisables issus des déchèteries

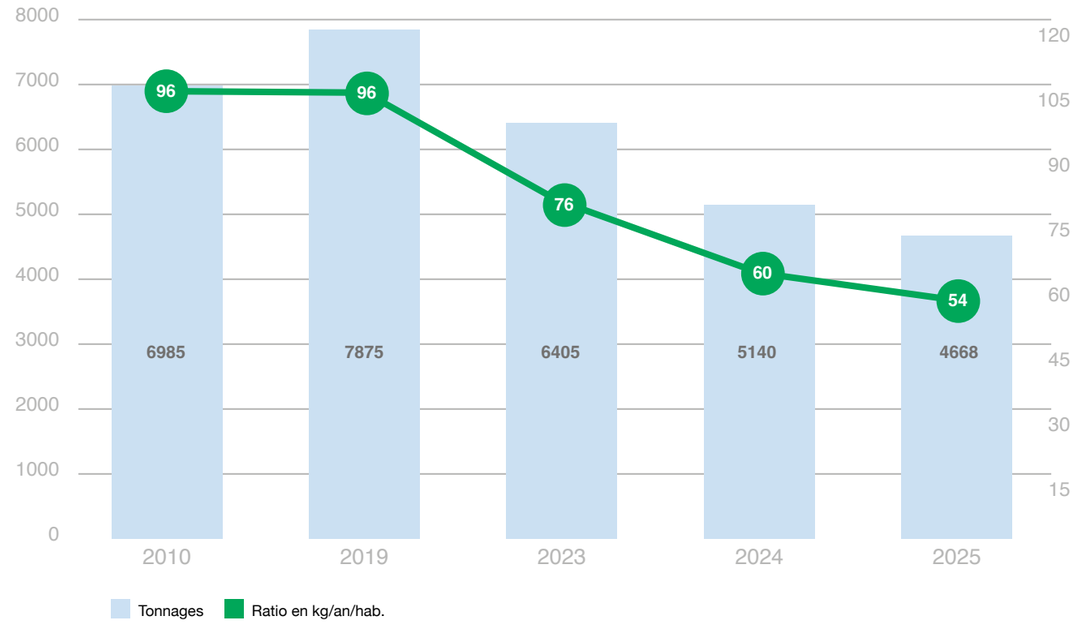

Entre 2022 et 2025, une diminution importante des déchets divers non valorisables de déchèterie est à souligner avec une baisse de 42% des tonnages envoyés en enfouissement (-43% en ratio de production ramené à l'habitant). La même tendance est observée en comparaison avec l'année de référence 2010.

Cette évolution est une conséquence directe de la diversité et du déploiement année après année de nouvelles filières afin d'améliorer la valorisation des déchets déposés en déchèteries. Cette dynamique positive témoigne également de l'adhésion des usagers aux gestes de tri renforcée par la qualité de l'accompagnement quotidien des agents de déchèteries.

Vue aérienne de la déchèterie d'Arvert © Denis Bibbal - Artgraphik films



Synthèse de la production des déchets du territoire

Entre 2024 et 2025 : Les DMA ont baissé de près de 4 054 tonnes (- 5%). Ramené à la population le ratio de production de DMA est passé de 970 kg/hab à 912 kg/hab (- 58 kg/hab, - 6 %).

Pour la période 2010-2025 : Les DMA ont augmenté de 714 tonnes (+ 1%). Ramené à la population, le ratio de production de DMA affiche une baisse passant de 1 066 kg/hab en 2010 à 912 kg/hab en 2025 (- 154 kg/hab, - 14%).

Répartition des déchets ménagers et assimilés

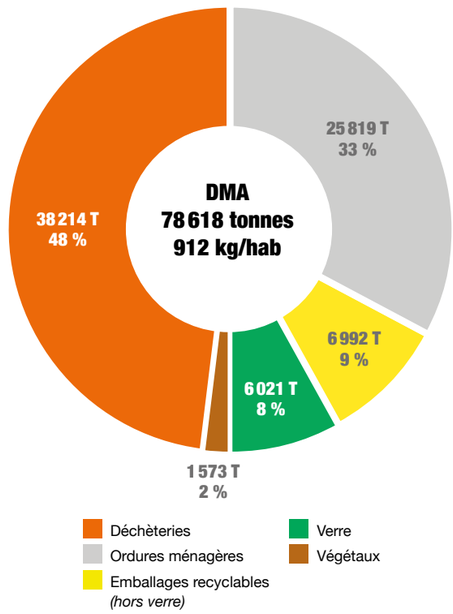

Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés 2010/2025

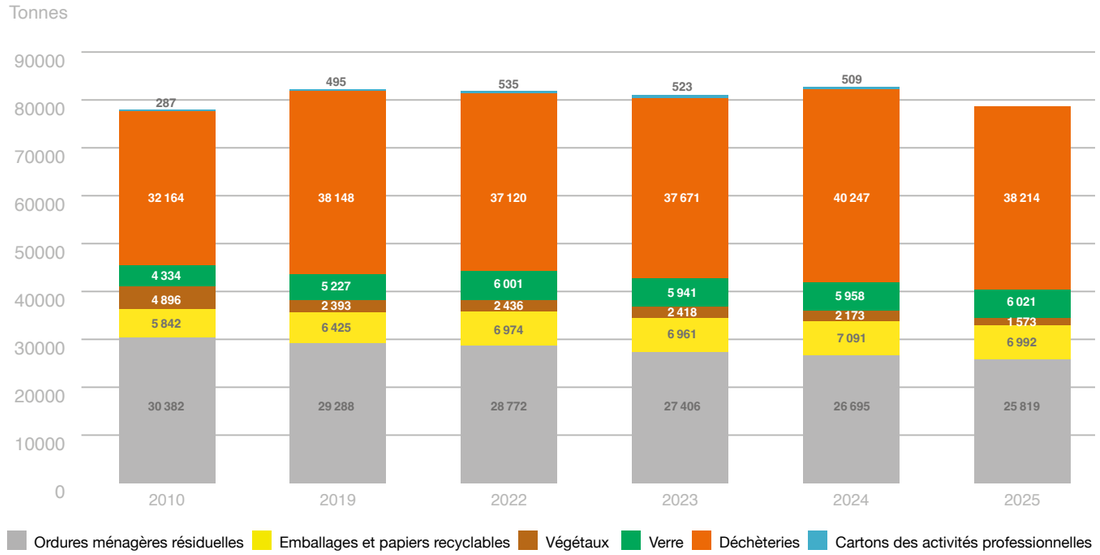

3 Indicateurs économiques & financiers

Financement du service

▸ Le mode de financement principal : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est un impôt additionnel à la taxe foncière du foncier bâti acquittée par les propriétaires. L'assiette du calcul du montant de TEOM est indexée sur la moitié de la valeur cadastrale locative des logements.

Annuellement, la CARA définit les taux de TEOM pour couvrir le niveau de dépenses restant à la charge de la collectivité pour financer l'ensemble des opérations relatives à la prévention, à la collecte, au transport et au traitement des déchets ainsi qu'à l'exploitation des déchèteries. À noter que la CARA a définit 6 zones de perception pour tenir compte des différents niveaux de service en matière de collecte des déchets sur le territoire.

▸ La redevance spéciale

Pour veiller à la prise en charge des déchets assimilés des activités professionnelles, la CARA a mis en place depuis 2009 une redevance spéciale (RS), dont l'assiette de facturation est assise sur le volume et la levée des bacs d'ordures ménagères présentés à la collecte. Instituée par délibération du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'hôtellerie de plein air était basée sur une facturation à la pesée des ordures ménagères collecte avec un tarif réévalué chaque année. Considérant que cette organisation historique nécessitait des moyens techniques exclusifs, l'harmonisation des dispositifs de collecte a conduit à modifier les conditions de facturation des déchets des établissements d'hôtellerie de plein air. En conséquence, les modalités d'application de la redevance spéciale ont été uniformisées au 1er juin 2025.

▸ La redevance des déchèteries artisanales

Les dépôts sur les déchèteries artisanales de Saint-Sulpice-De-Royan et d'Arvert sont payants. Les tarifs, fixés par délibération, sont réévalués chaque année afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. À noter que les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels.

Calcul du montant annuel de la RS

Pour les conteneurs individuels

(Nombre de levées x volume de(s) bac(s) x tarif au litre) – (montant de la TEOM)

Pour les colonnes enterrées

(Nombre d'ouvertures du tambour x volume du tambour (100, 80 ou 50 litres) x tarif au litre) – (montant de la TEOM).

Le tarif au litre, révisé annuellement, a été fixé à 0,0423 €TTC/litre avec une application au 1er juin 2025.

Tarifs déchèteries

Matériaux	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Unité de facturation
Déchets non valorisables	300	315	€ TTC/tonne
Végétaux	110	110	€ TTC/tonne
Gravats	40	40	€ TTC/tonne
Bois (hors filière REP)	135	150	€ TTC/tonne
Carton	110	125	€ TTC/tonne
Emballages vides souillés (produits dangereux)	1,86	1,86	€ TTC/bidon
Pneus (hors filière REP « Aliapur »)	275	275	€ TTC/tonne

Les tarifs 2025 sont entrés en vigueur au 1er juin 2025

Recettes de fonctionnement

Postes	Recettes en € TTC	Pourcentage
Taxe d'enlévement des ordures ménagères	19 260 133 €	73 %
Redevances	3 315 326 €	13 %
RS Professionnels & administrations	2 861 250 €	
RS déchèteries artisanales	454 076 €	
Reprise matériaux	864 530 €	3 %
Soutiens éco-organismes	2 659 592 €	10 %
Régularisation cotisations SIL (solde n-1)	132 966 €	1 %
Subventions et aides	35 000 €	0,1%
Autres recettes	119 562 €	0,5%
Total	**26 387 110 €**	100 %

Dépenses de fonctionnement

Postes	Montant en € TTC	Pourcentage
Traitement	12 000 006 €	49 %
Collecte en porte à porte	6 327 155 €	26 %
Collecte en apport volontaire	3 147 557 €	13 %
Gestion administrative	2 474 621 €	10 %
Opérations d'ordre	302 186 €	1 %
Total	**24 251 525 €**	100 %

Dépenses réalisées en 2025

Postes	Montant en € TTC
Collecte	**6 327 155 €**
Collecte des déchets ménagers et assimilés	4 491 865 €
Collecte sélective	1 607 906 €
Collecte des végétaux	181 890 €
Entretien conteneurs	45 494 €
Apport volontaire	**3 147 557 €**
Exploitation déchèteries artisanales	374 913 €
Exploitation déchèteries particuliers	2 014 448 €
Collecte colonnes d'apport volontaire	118 943 €
Collecte colonnes à verre	624 940 €
Entretien centre d'enfouissement technique	13 889 €
Autres dépenses	424 €
Traitement	**12 000 006 €**
SIL traitement ordures ménagères	7 535 852 €
SIL traitement végétaux	682 585 €
SIL traitement collecte selective	2 114 871 €
SIL entente cdt altriane	417 229 €
Traitement divers non valorisables	792 101 €
Traitement ferrailles	71 294 €
Traitement gravats	124 407 €
Traitement cartons	36 232 €
Traitement bois	143 154 €
Traitement déchets dangereux	79 991 €
Autres dépenses	2 291 €
Gestion administrative	**2 474 621 €**
Frais de gestion du personnel	2 234 033 €
Dépenses administratives du service	183 128 €
Communication	50 700 €
Autres dépenses	6 760 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	**302 186 €**
Total	**24 251 525 €**

Montant annuel des principaux contrats de prestations de service

Nature de la prestation	Début	Titulaire	Durée	Échéance	Montant en € TTC
Collecte des déchets ménagers et assimilés	08/04/2025	PAPREC	59,5 mois	25/03/2029	6 306 681,29 €
Fourniture, enlèvement des contenants et transport des déchets de bois, déchets verts, gravats, cartons, non valorisables issus des décheteries	01/04/2024	PAPREC	3 ans	31/03/2027	1 845 024,21 €
Traitement et valorisation déchets non valorisables	01/04/2024	VEOLIA	4 ans	31/03/2027	774 764,87 €
Collecte et transport du verre	16/06/2023	PAPREC	47,5 mois	31/05/2027	606 342,06 €
Accueil et information sur les déchèteries des particuliers. Marché d'insertion par l'activité économique	01/01/2025	IEPR	3 ans	31/12/2027	226 658,25 €
Traitement et valorisation du bois	01/04/2024	VEOLIA	3 ans	31/03/2027	143 154,09 €
Traitement et valorisation des gravats	01/04/2024	EXSTONE	4 ans	31/03/2027	124 074,12 €
Collecte et traitement des déchets dangereux spécifiques sur les déchèteries (hors ecodds)	01/11/2024	SIAP	2 ans	31/10/2026	79 990,48 €
Fourniture, enlèvement et transport contenants, traitement et valorisation des ferrailles (montant hors rachat)	01/04/2024	DECONS	4 ans	04/01/2026	76 702,09 €
Traitement et valorisation des cartons	01/04/2024	VEOLIA	4 ans	31/03/2027	36 937,02 €
				Total	**10 220 328,49 €**

Les dépenses et recettes d'investissement

Dépenses	Montant en € TTC
Acquisition Bacs Roulants OMR et CS	207 011 €
Acquisition conteneurs apport volontaire	337 800 €
Déchèteries des particuliers	28 491 €
Déchèterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan	123 666 €
Réaménagement déchèterie de Royan	198 516 €
Acquisition équipements compostage	172 750 €
Matériel de transport	20 999 €
Total	**1 089 232 €**

Recettes	Montant en € TTC
Emprunt	3 400 000 €
FCTVA	137 168 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	779 028 €
Operations d'ordre	302 186 €
Total	**4 618 383 €**

Bilan et résutats

	Exécution budgetaire		
	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Résultat exercice
Fonctionnement	26 387 110,12 €	24 251 524,64 €	2 135 585,48 €
Investissement	4 618 382,52 €	1 089 232,33 €	3 529 150,19 €
Totaux	**31 005 492,64 €**	**25 340 756,97 €**	**5 664 735,67 €**

	Résultats				
	Résultats antérieurs reportés	Solde cumulé	Restes à réaliser		Résultats cumulés
			Recette	Dépenses	
Fonctionnement	6 408 123,46 €	8 543 708,94 €	0	75 502,17 €	8 468 206,77 €
Investissement	193 954,09 €	3 723 104,28 €	0	4 017 574,39 €	-294 470,11 €
Totaux	**6 602 077,55 €**	**12 266 813,22 €**	**55 €**	**4 093 076,56 €**	**8 173 736,66 €**

Glossaire

CS
Collecte Sélective

CCES
Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

DDS
Déchets Diffus Spécifiques. « Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique – auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux). »

DEEE
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DEA
Déchets d'Eléments d'Ameublement

DMA
Déchets Ménagers et Assimilés (Déchets ménagers + Déchets non-ménagers) y compris les gravats de déchèteries

EMBALLAGES RECYCLABLES
Emballages et journaux, revues et magazines

HPA
Hôtellerie de Plein Air

OMR
Ordures Ménagères Résiduelles.

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. »

PLPDMA
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

RS
Redevance Spéciale

TEOM
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

3R
Réparation, Réemploi, Réutilisation

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE
PÔLE ÉCOLOGIE URBAINE

107 avenue de Rochefort 17201 ROYAN Cedex
Tel : 05 46 39 64 64

Accueil du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h00

service-dechets@agglo-royan.fr / service-decheteries@agglo-royan.fr

www.agglo-royan.fr